Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande

Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande

Band: 7 (1908)

Heft: 3-4

Artikel: Genevois ou génevois?

Autor: Jeanjaquet, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-239529

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On sait que ces deux variantes du nom des habitants de Genève existent concurremment, la première étant seule usitée à Genève et dans les régions avoisinantes, tandis que les écrivains français se servent de préférence de la seconde. Un de nos compatriotes qui professe le français aux Etats-Unis, M. Albert Schinz, vient de consacrer à la question de savoir laquelle de ces deux formes doit être adoptée une étude qui ne saurait nous laisser indifférents¹. L'auteur conclut (p. 300) que: « L'ignorance des principes phonétiques de la langue française seule peut laisser subsister le moderne Genevois. » Voilà une condamnation catégorique et qui surprendra probablement bien des Suisses romands. Est-elle sans appel et ne nous reste-t il qu'à abjurer au plus vite nos erreurs passées? Nous ne le pensons pas. M. Clédat, professeur à l'Université de Lyon et directeur de la Revue de philologie française, a

¹ Autour d'un accent, dans la Revue de philologie française et de littérature, t. XXII (1908), p. 291-301. Aux renseignements de fait qu'il donne sur l'emploi des deux formes, M. Schinz aurait pu ajouter que Littré, dans le Supplément du Dictionnaire, écrit génevois et s'appuie pour cette orthographe sur le Complément du Dictionnaire de l'Académie de 1842. Mais il fait observer que l'usage est différent à Genève. Le Dictionnaire phonétique de la langue française, par Michaelis et Passy (Hanovre, 1897), ne donne pas génevois; en revanche, à côté de genevois, il enregistre une prononciation genévois, qui est aussi attestée, et même placée avant les deux autres, dans le grand dictionnaire françaisallemand de Sachs-Villatte. C'est évidemment une dérivation analogique récente, créée par des personnes qui ignorent les formes traditionnelles. Le Dictionnaire de Trévoux (Nancy, 1734) écrit genevois et ne mentionne que pour les condamner les variantes génevois et génois, qui ne se disent plus, « à moins que ce ne soit en quelque province ».

déjà fait suivre de réserves l'article de son collaborateur, et admet que genevois « semble bien être la forme régulière de l'adjectif. »

Nous ne suivrons pas M. Schinz dans l'établissement laborieux des « principes phonétiques » sur lesquels il prétend appuyer sa thèse. Ses déductions manquent trop de base historique pour être concluantes. A notre avis, le problème se réduit à ceci: Etant donné le mot Genavensis, attesté dès l'époque latine (civitas Genavensium, pagus Genavensis), qu'at-il dû devenir en français par l'application des lois phonétiques qui régissent le développement de notre langue? Or n'importe quel manuel de grammaire historique nous dira qu'un e protonique initial devient dans la règle e sourd (que nous notons par 2; M. Schinz l'appelle semi-muet) et que l'a de la seconde syllabe, en vertu de la loi dite de Darmesteter, aboutit également à 2. Genevois est donc le produit tout à fait régulier de Genavensis, et cette forme a dû être jadis la seule employée partout. Génevois n'est cependant pas une déformation isolée et purement accidentelle, et nous ne saurions l'attribuer avec M. Clédat à une simple « fausse lecture ». Il est incontestable qu'il y a dans la langue moderne une tendance marquée à remplacer l'ancien e sourd par e accentué en syllabe initiale, et surtout lorsque la syllabe suivante renferme aussi 2. C'est ainsi que des mots comme prévôt, pépin, quérir, férir, chéneau, génisse, désirer, chènevière, chènevis, et quantité d'autres, étaient anciennement prevôt, pepin, querir, etc., avec e sourd. Mais c'est là une simple tendance, qui, dans nombre de cas, n'a pas triomphé ou n'a triomphé qu'à une époque toute récente 1. On trouvera dans l'ouvrage de Thurot, De la

¹ M. Schinz s'est appliqué à représenter comme absolu le principe suivant lequel deux syllabes consécutives ne peuvent contenir un e sourd en français. Ne pouvant cependant pas éliminer des exceptions aussi gênantes que devenir, recevoir, relever, et autres composés avec re-, il s'efforce d'en affaiblir la portée par des considérations où se fait cruellement sentir le manque de connaissance du développement historique. S'il récuse Geneviève comme exception, parce que c'est un nom

prononciation française depuis le XVI^e siècle, t. I, p. 121-142, d'abondants détails sur ces modifications, ainsi que sur les hésitations qui en sont résultées et qui, pour quelques mots, durent encore aujourd'hui.

Le parler de la Suisse romande s'est montré en général plusconservateur à cet égard que la langue de Paris. Il n'a pas seulement maintenu genevois, mais il connaît encore genisse, pepin (pépin n'est devenu officiel qu'en 1878), chenevière, chenevis (abandonné par l'Académie seulement en 1835), cheneau, etc. Pour les mots qui font partie de la langue commune et sur lesquels l'Académie s'est prononcée, nous ne songeonsnaturellement pas à défendre la forme sans accent, qui n'est plus qu'un archaïsme provincial. Mais le cas de genevois est différent. Il s'agit d'un dérivé de nom de lieu, et l'usage local indigène est ici bien autrement important que l'emploi occasionnel et restreint qui a pu se développer ailleurs, fût-ce même à Paris. Comme, au surplus, nous avons montré que genevois est parfaitement normal et correct au point de vue de la phonétique française, nous ne voyons vraiment pas pourquoi les milliers d'individus qui emploient journellement cette forme devraient l'abandonner pour y substituer une altération postérieure plus ou moins récente, qu'aucune autorité décisive n'a consacrée. Bien loin donc d'accepter les conclusions de M. Schinz, nous sommes au contraire d'avis qu'il est du devoir de tous les Genevois et de tous les Suisses romands de maintenir énergiquement, dans l'écriture comme dans la prononciation, la bonne forme traditionnelle genevois, et d'aider ainsi à son adoption générale en France, où elle compte déjà des partisans tels que MM. Lemaître et Lanson et de puissants auxiliaires comme les dictionnaires Larousse.

Quant au développement du nom même de Genève, dont

propre, il sera permis de lui signaler encore *chevelure*, *èchevelè*, *ensevelir*. Est-il besoin d'ajouter que « l'euphonie de la langue française », cette grande ressource des grammairiens à court d'explications précises, n'a rien à voir dans la question?

M. Schinz s'occupe à la page 298 d'une façon qui nous paraît bien insuffisante, voici, à notre avis, comment il s'explique. Genava, la forme la plus ancienne à laquelle nous puissions remonter, était un proparoxyton, dont l'accentuation primitive s'est conservée dans l'allemand Genf et dans le patois de paroxyton. Lorsque le français devint réfractaire à la prononciation proparoxytonique, la réduction en paroxyton s'effectua de façon différente suivant les régions. On peut distinguer trois procédés:

- 1° Syncope de la voyelle médiane: Gén(a)va > Genve(s) ou, avec une r adventice, Genvre(s) (cf. chanvre).
- 2º Syncope de la syllabe finale : Géna(va) > Genne(s) (d'où l'adjectif mentionné plus haut Génois).
- 3° Maintien des trois syllabes avec avancement de l'accent sur la seconde: Génava > Géneva > Genève.

Toutes ces variantes existent concurremment et sont attestées dans notre ancienne littérature 1. Le premier procédé représente le traitement normal du français, le second appartient plus spécialement à la région de l'Est, et le troisième à celle du Sud-Est. Le triple développement de Génava se retrouve d'une façon tout à fait parallèle dans cannabu > 1° fr. chanve, chanvre; 2° dans l'Est chenne; 3° dans le Sud-Est chenève. (Voir pour les formes exactes des patois et leur répartition l'Atlas linguistique de la France, carte 234.) Cf. aussi *Jàcomus (ital. Giacomo) > 1° Jaimes; 2° Jacques; 3° Jaquème (nom de famille lyonnais). Isara > 2° Oise; 3° Isère.

Genève est donc un développement dialectal particulier à la région franco-provençale², qui a supplanté dans l'usage les formes proprement françaises.

J. JEANJAQUET.

¹ Voir E. Langlois, Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste (Paris, 1904), p. 272-273.

² Un déplacement d'accent dans des conditions tout à fait analogues s'est produit beaucoup plus tard en français dans sémble-je > semblé-je, chânte je > chanté-je, etc. Pour des exemples du phénomène franco-provençal dans les patois romands, voir Bulletin, 1906, p. 48.